

## Décharge de responsabilité

### Support à vélo BIKEEP

#### RENONCIATION

Par la présente, je dégage l'Université de Montréal et ses administrateurs, dirigeants, employés, agents de toute responsabilité et je renonce à tout recours, procédures, réclamations et causes d'action, de quelque nature que ce soit, contre l'Université de Montréal et ses administrateurs, dirigeants, employés et agents, eu égard à tout préjudice corporel, moral, dommage matériels ou décès que je pourrais subir ou qu'un tiers pourrait subir découlant de l'utilisation des supports à vélo BIKEEP.

Par ailleurs, je déclare que l'Université de Montréal n'est pas responsable des inconvénients, des pertes de temps, des pertes d'argent, des opportunités manquées, des pertes de jouissance ou tout autres conséquences découlant directement ou indirectement d'un problème lié à l'utilisation des supports BIKEEP.

#### INDEMNISATION

De plus, je m'engage à indemniser l'Université de Montréal de toute réclamation, action, poursuite, procédure intentée par un tiers ou tout coût, dépense, dommage et responsabilité, y compris les honoraires d'avocat, encourus par un tiers et qui serait relié directement ou indirectement à mon utilisation des supports BIKEEP.

#### UTILISATION

Un seul vélo par utilisateur peut être garée sur le support BIKEEP pendant un maximum de 24 heures. Après 24 heures, des frais de fourrière peuvent être facturés au propriétaire du vélo. Pour plus d'informations, consulter la *Procédure en cas de dépassement de la limite de 24 heures consécutives quant à l'utilisation du service BIKEEP*.

Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin que mon vélo soit installé et verrouillé sur le support BIKEEP de manière sécuritaire et de façon à ne pas nuire à autrui.

Je m'engage à faire une utilisation normale des supports BIKEEP selon les directives fournies.

Si après utilisation, l'Université juge que le support BIKEEP est dans un état tel qu'il n'est plus utilisable ou à une valeur inférieure qui découle notamment d'une utilisation ou d'un usage non approprié, je m'engage à indemniser l'Université de la perte ou des dommages subis.

#### RISQUES

Je comprends que l'utilisation du support BIKEEP ne peut protéger mon vélo contre tous les risques tels que le vol, le vandalisme ou tous autres dommages. Toute perte, vol, vandalisme ou dommages causés à mon vélo lors de l'utilisation des supports BIKEEP sera de ma seule responsabilité.

### **Droit d'inspecter, de nettoyer et de réparer les supports**

Lors de l'utilisation des supports à vélo, l'Université peut faire l'inspection des supports à vélos même si mon vélo y est garé. Toutefois, l'inspection ne peut y avoir lieu que pour les raisons suivantes :

- (1) en cas d'urgence ;
- (2) pour déterminer s'il existe un risque pour la santé ou la sécurité ;
- (3) pour déterminer si l'une des conditions du présent Contrat est violée ;
- (4) pour vérifier si un entretien est requis ;
- (5) pour balayer ou nettoyer les supports à vélos.

### **Divisibilité**

L'annulation d'une des clauses de la présente décharge, ne la rendra pas nulle dans son intégralité. Les autres clauses continueront d'avoir plein effet sur les parties.

### **Reconnaissance**

Je déclare que j'ai lu et que je comprends la teneur de cette décharge notamment la renonciation à la responsabilité, l'acceptation des risques et l'indemnisation. J'en comprends parfaitement les termes. Je reconnais que je signe cet accord librement et volontairement.